

puis diverses scènes de la vie de la Vierge et de celle de Jésus-Christ, des figures de saints et des symboles pieux.

Nous y avons remarqué une représentation de la sainte Trinité : Dieu le Père et Jésus-Christ, tous deux coiffés de la tiare, décorés du nimbe croisé, sont enveloppés du même manteau et distingués seulement par la couleur de la barbe et des cheveux ; la divine colombe touche leurs bouches de chacune de ses ailes déployées ; puis deux anges qui adorent une sorte d'ostensoir renfermant la plaie sanglante du côté de Notre-Seigneur, on lit au-dessous : *Ave, vulnus lateris.*

Les riches encadrements des pages de ces heures offrent, au milieu de rinceaux peints et dorés, des écus de Langeac, des chiffres et une devise inscrits sur un ruban. Les chiffres sont composés des lettres J et M, reliées par un lacs d'amour, une fleur d'ancolie cachant la partie supérieure de la seconde de ces lettres. La devise est une marguerite avec ces mots : *Jamaiz autre tant.* La femme de Jacques de Langeac, de la maison de Clermont, est nommée Marie dans le *Nobiliaire d'Auvergne*, de Bouillet, et Isabelle, dans le *Dictionnaire de la noblesse*. En présence de ces deux opinions, ne pourrait-on en admettre une troisième, et penser que la dame de Langeac s'appelait Marguerite, ce qui expliquerait la présence de la fleur, complétée par la devise, faisant allusion à l'amour de Jacques pour sa femme ?

Quant à la fleur d'ancolie, elle se trouve fort souvent reproduite dans l'ornementation du quinzième siècle. « Les pensées, ancolies et « violettes, dit Vulson de La Colombière dans sa *Science héroïque*, « sont le symbole d'amour envers Dieu et de charité envers le prochain. » L'ancolie avait été surtout adoptée comme l'emblème de la tristesse. C'était un de ces rébus dont l'usage était fort répandu au moyen âge et à la Renaissance.

La note suivante, qui se lit à la fin des prières, nous donne le nom de l'habile miniaturiste et la date du livre :

« Ces heures sont à noble et puissant seigneur messire Jacques, « seigneur de Langhac, viconte de La Motte, conseiller et cham- « bellan du roy nostre sire et furent faittes et escheuees a « Paris par Jehan Dubrueil escripuain. le XX<sup>e</sup> jour de janvier, « lan mil. CCCC. LXIII. »